



## **Municipalité de Lejeune**

Procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le mardi  
6 avril 2021 à 20h00 à huis clos par téléphone-conférence.

Étaient présents :

Monsieur Pierre Daigneault	Maire
Monsieur Patrice Dubé	Conseiller siège 1
Monsieur Réjean Albert	Conseiller siège 2
Monsieur Fernand Albert	Conseiller siège 3
Madame Carole Viel	Conseiller siège 4
Madame Marguerite Albert	Conseiller siège 5

Madame Claudine Castonguay      Directrice générale

Absente : Madame Armelle Kermarrec      Conseiller siège 6

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Pierre Daigneault, maire souhaite la bienvenue, constate le quorum à 20h00 et déclare la séance ouverte.

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

#### **Réso 2021-31**

Il est proposé par Carole Viel et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour tel que présenté et de laisser le point « affaires nouvelles » ouvert.

**ADOPTÉE**

### **3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 1<sup>ER</sup> MARS 2021 ET DU 22 MARS 2021**

#### **Réso 2021-32**

Il est proposé par Réjean Albert et résolu unanimement d'accepter le procès-verbal du 1<sup>er</sup> mars tel que présenté.

**ADOPTÉE**

#### **Réso 2021-33**

Il est proposé par Patrice Dubé et résolu unanimement d'accepter le procès-verbal du 22 mars de la réunion spéciale, tel que présenté.

**ADOPTÉE**

### **4. ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS**

#### **Réso 2021-34**

Il est proposé par Réjean Albert, appuyé et résolu unanimement d'accepter la liste des comptes à payer totalisant 61 232.50\$.

Je certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses précitées et autorisées par le conseil municipal.

Claudine Castonguay Dir. Gén.

**ADOPTÉE**



## 5. AFFAIRES MUNICIPALES

### Réso 2021-35

#### a) **Analyse de la vulnérabilité des deux puits de la municipalité de Lejeune AKIFER**

La municipalité de Lejeune est alimentée par l'intermédiaire de deux puits tubulaires (P-1 et P-2) situés dans un champ agricole près de l'intersection du chemin du 2<sup>e</sup> rang et du rang 3 et 4.

Les puits, P-1 et P-2, sont aménagés au niveau du socle rocheux (plus de 50 mètres de profondeur, sans autre précision), à environ 20 mètres de distance. Le puits P-1 se situe dans un bâtiment avec les instruments de chloration et le réservoir, tandis que le puits P-2 se situe à environ 20 mètres au sud du bâtiment à l'intérieur d'un coffrage isolé et cadénassé.

#### Volet 1

Les données récupérées à cette étape permettront de décrire le site de prélèvement et l'installation de production d'eau potable. Une visite sur place est prévue pour la description des installations.

#### Volet 2

Les aires de protection autour du puits ont déjà été déterminées en vertu du *Règlement sur le captage des eaux souterraines* (RCES). Ces dernières seront mises à jour en fonction des nouvelles exigences du RPEP pour un puits de catégorie 2.

#### Volet 3

La vulnérabilité des eaux souterraines pour chaque aire de protection sera évaluée en utilisant la méthode DRASTIC, selon la marche à suivre décrite dans le guide.

#### Volets 4 et 5

Cette phase de l'étude consiste à identifier, dans les aires de protection, les activités anthropiques, les événements potentiels et les affectations du territoire susceptibles d'affecter la qualité et la quantité des eaux souterraines prélevées et d'évaluer les menaces découlant des éléments identifiés.

Cette activité sera réalisée en collaboration avec la municipalité. Cette dernière devra nous transmettre son plan d'urbanisme et ses règlements de zonage ainsi que le schéma d'aménagement et de développement de la MRC. Une visite de terrain devra également être réalisée en compagnie d'un représentant de la municipalité.

#### Volet 6

L'inventaire des problèmes affectant ou ayant affecté la qualité ou la quantité des eaux exploitées sera réalisé à partir de la revue des études hydrogéologiques disponibles, des résultats d'analyses des suivis exigés dans le RQEP depuis 2015 et des formulaires de déclaration de prélèvement d'eau émis depuis 2015. La municipalité devra nous transmettre ces différentes informations.



#### Volet 7

Les résultats obtenus et les données utilisées seront compilés et présentés sur les supports préconisés par le ministère dans un rapport émis en format numérique et papier.

#### Coût forfaitaire

Les coûts à prévoir pour procéder à l'analyse de la vulnérabilité et l'évaluation du potentiel du puits de la municipalité de Lejeune sont de

**6 850,00 \$ (taxes en sus).**

**Il est proposé par Fernand Albert et résolu à l'unanimité que le conseil s'informe à savoir si le programme TECQ accepte cette analyse avant d'accepter l'offre.**

#### **ADOPTÉE**

#### **b) TECQ 2019-2023**

#### **Réso 2021-36**

##### **Attendu que :**

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

##### **Il est résolu que :**

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataire de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n°01 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.



IL est proposé par Patrice Dubé, et résolu à l'unanimité du conseil d'accepter la programmation et de l'envoyer aux affaires municipales et de l'habitation. (MAMH).

**ADOPTÉE**

**c) Adoption couverture schéma de risque en sécurité incendie**

**Réso 2021-37**

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal de Lejeune ont pris connaissance du rapport annuel 2020 en sécurité incendie appeler tableau de bord de gestion, conformément au schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC Témiscouata;

Il est proposé par Carole Viel et résolu unanimement,

QUE le tableau de bord de gestion du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de Lejeune soit adopté en tant que rapport annuel pour l'an 2020.

**ADOPTÉE**

**d) Banque d'heures Infotech**

**Réso 2021-38**

**Attendu que** des ateliers de formation de groupe sur le module SYGEM – ÉLECTION seront disponibles en ligne. L'acquisition d'une banque d'heures est conseillée afin de couvrir nos frais de consultation supplémentaire soit, les formations téléphoniques partielles et les formations individuelles en ligne ou sur place, pour les nouveaux usagers, ainsi que pour des heures-conseil pour le support du logiciel Sygem.

Il est proposé par Marguerite Albert, et résolu unanimement de faire l'achat d'une banque de 26 heures au montant de 1960\$ plus taxes.

**ADOPTÉE**

**e) Déglacage pour l'Énergie de la tour**

**Réso 2021-39**

Il est proposé par Réjean Albert et résolu à l'unanimité d'envoyer une facture pour le déglacage effectuer le 11 mars 2021.

Coût : 125\$ de l'heure pour le camion avec équipement et 12\$ la tonne pour l'abrasif.

**ADOPTÉE**

**f) Assises virtuelles du 12 au 14 mai 2021**

Pour un autrefois, le maire à une autre occupation à ses dates.

Le Monde municipal sur tous les Fronts! Assises virtuelles 2021 de UMQ du 12 au 14 mai 2021 au coût de 600 \$ taxes en plus.



**g) Adoption Rapport financier RIDT 2020**

**Réso 2021-40**

Il est proposé par Fernand Albert résolu à l'unanimité d'approuver et d'accepter les états financiers 2020 de la RIDT tels que déposés au conseil.

**ADOPTÉE**

**h) Renouvellement adhésion URLS**

**Réso 2021-41**

Il est proposé par Marguerite Albert et résolu d'accepter les coûts d'adhésion à l'U.R.L.S. pour l'Année 2021-2022, au montant de 75\$ pour une population de 500 habitants et moins.

**ADOPTÉE**

**i) Balayage des rues**

**Réso 2021-42**

**Attendu que** nous devons nettoyer les rues de la municipalité pour l'été 2021;

**Attendu que** nous avons reçu une offre;

Considérant que monsieur Dubé fait le balayage depuis quelques années pour la municipalité;

Il est proposé par Réjean Albert et résolu que le balayage des rues soit fait par M. Steve Dubé compagnie 9212-0443 Québec inc. de Témiscouata-sur-le-Lac.

Le prix est de 90\$ de l'heure selon l'offre fourni, effectué avec un balai ramasseur muni d'un réservoir d'eau pour minimiser la poussière pendant le nettoyage.

Les endroits à balayer sont : cours de l'édifice municipal et de l'église, rues des Trembles, des Érables, du Parc, Grande Coulée du coin de la route vers le rang 3 et 4, rue de l'église du coin de la route vers le rang 2, les entrées des rangs : du lac, rang 5 et 6, rang 7, ainsi que les deux ponts un au rang 7 et l'autre dans la petite route (rang 6).

**ADOPTÉE**

**j) Soumission vidéoconférence**

**Réso 2021-43**

**Attendu qu'il est important d'avoir un système de vidéoconférence** pour faciliter les rencontres ou des formations;

**Attendu que ce système est important pour garder une entreprise connectée;**



Attendu que les webinaires sont de plus en plus nombreux qu'auparavant;

Attendu que c'est un outil pour les formations à distance, considérant la covid-19.

Il est proposé par Fernand Albert d'accepter la soumission de Informatique IDC pour le système de vidéoconférence. Le montant est de 5 948.90 \$ avant taxes.

**ADOPTÉE**

**k) Panneaux indicateurs de vitesse**

**Réso 2021-44**

Il est proposé par Patrice Dubé et résolu à l'unanimité de faire l'achat de deux panneaux indicateurs de vitesse radar Premium avec message, support pour affichage en aluminium, batterie étanche à plomb, 12V/20AH/AGM, avec câble et connecteur, ensemble capteur solaire 100W premium, avec support UPtek et transport /manutention, chez Kalitec au montant de 11 291.00\$ avant taxes. Cette dépense sera financée par le surplus accumulé.

**ADOPTÉE**

**l) Transfert du surplus non affecté au surplus affecté**

**Réso 2021-45**

ATTENDU qu'un montant de 100 000\$ sera affecté pour l'aqueduc (réparation ou équipement);

Attendu qu'un montant de 100 000\$ pour la voirie (achat équipement ou autre) ;

Attendu qu'un montant de 100 000 \$ sera affecté pour l'édifice municipal.

Il est proposé par Fernand Albert et résolu à l'unanimité du conseil, de transférer les sommes suivantes du surplus non affecté au surplus affecté.

**ADOPTÉE**

**m) Mois de l'Arbre**

Le conseil n'adhère pas cette année.



**n) Appel d'offres SEAO**

**Réso 2021-46**

Il est proposé par Réjean Albert et résolu à l'unanimité du conseil d'autoriser la directrice générale à procéder à un appel d'offres public pour la réfection du rang du Lac sur le site du SEAO.

**ADOPTÉE**

**o) Formation Infotech**

**Réso 2021-47**

ATTENDU qu'un atelier de formation 2021 aura lieu le 18 mai de 9h00 à 12h00 et le 20 mai de 9h00 à 12h00 par webinaire à cause de la covid-19.

ATTENDU qu'il faut, réservez notre place avant le 14 mai 2021 ;

ATTENDU que les frais d'inscriptions sont de 245.00\$ pour suivre les deux parties, taxes en sus.

Il est proposé par Marguerite Albert et résolu d'accepter l'inscription de la directrice générale pour cette formation.

**ADOPTÉE**

**p) Offre de service Bornes Québec**

Le conseil laisse faire pour l'instant.

**q) DSG**

Reporté à la prochaine rencontre, car nous avons reçu l'information que quelques jours avant la rencontre.

**6. Correspondances et invitations**

**a) Proclamons la promotion de la santé mentale du 3 au 9 mai 2021**

**Réso 2021-48**

**Considérant que** promouvoir la santé mentale c'est agir en vue d'accroître ou maintenir le bien-être personnel et collectif;

**Considérant que** faire connaître les facteurs de robustesse en santé mentale contribuent à la santé mentale de la population de tout âge;

**Considérant que** le lancement de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale du Mouvement Santé mentale et ses groupes



membres a lieu à l'occasion de la Semaine de la santé mentale qui se déroule **du 3 au 9 mai 2021**;

**Considérant que** la Campagne vise à faire connaître un facteur de robustesse : «**RESSENTIR C'EST RECEVOIR UN MESSAGE**»;

**Par conséquent**, le conseil municipal du (date) \_\_\_\_\_

De Lejeune proclame l'importance de la promotion de la santé mentale et invite tous les citoyennes et citoyens, ainsi que toutes les organisations **MESSAGE** et à participer à la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale du Mouvement Santé mentale Québec.

### **ADOPTÉE**

a) **Remplacement Chef pompier pendant la période des sucres**

Le maire Pierre Daigneault en fait un résumé.

b) **Message concernant les rangs**

L'information a été donnée aux employés de voirie. Dès que la température le permettra, ils iront avec la niveleuse.

7. **DEMANDE DE DONS**

8. **AFFAIRES NOUVELLES**

9. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question reçue

10. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Le conseiller Fernand Albert propose la levée de la séance à 20 h 28.

-----  
**Pierre Daigneault**  
Maire

-----  
**Claudine Castonguay**  
Directrice générale

**Je, Pierre Daigneault, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.**